

03 avr 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2009

## Occupation des travailleurs étrangers

Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile

Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet transpose partiellement en droit belge la directive européenne 2003/9 du Conseil du 27 janvier 2003 sur les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres.

Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de décision de la part du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides six mois après leur demande d'asile, ainsi que les personnes victimes de la traite des êtres humains, ont droit à un permis de travail C.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>